

# COMMUNE DE GAMBSHEIM

## ARRETE N° T2022/016

### PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GAMBSHEIM

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière – Arrêté du 7 juin 1977 ;
- VU** la demande établie par l'entreprise ERT TECHNOLOGIES sollicitant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour de la mise en place d'une nacelle pour le raccordement d'un câble SFR sur le domaine public 4 impasse du Rhin ;

### ARRETE

- Article 1er.-** L'entreprise ERT TECHNOLOGIES, ayant siège au 20 Allée des Marronniers à GOLBEY (88190), est autorisée à effectuer de la mise en place d'une nacelle pour le raccordement d'un câble SFR au droit du 4 impasse du Rhin le 21 mars 2022.
- Article 2.-** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra assurer en permanence un passage libre de tout obstacle et de tout stationnement de 4 mètres sur la voie publique au droit de son véhicule 4 impasse du Rhin.
- Article 3.-** Le bénéficiaire de la présente autorisation est chargé de la mise en œuvre et de l'entretien de la signalisation réglementaire de son chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de celle-ci.
- Article 4.-** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.
- Article 5.-** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade Fluviale de Gamsheim,
  - Monsieur le Directeur de l'entreprise ERT TECHNOLOGIES.

Fait à Gamsheim, le 10 mars 2022

Le Maire



Hubert HOFFMANN